

RAPPORT de la Commission de gestion sur la gestion communale pour l'exercice 2022

Vallorbe, le 1^{er} juin 2023

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (ci-après : la CG), composée de Mesdames Lauranne BRECHON, Véronique TEUSCHER, et de Messieurs Fabien ECUYER, Italo FACCHINETTI, Yann JAILLET (Rapporteur), Alain KOLLY (Président), Johann MANGE, Léonard OBERSON et Alexandre SECHAUD s'est réunie le 15 mai 2023 afin d'examiner le Rapport de gestion et les comptes communaux pour l'année 2022. MM. Fabien ECUYER et Alexandre SECHAUD étaient excusés lors de cette séance.

Le 30 mai 2023, la CG a rencontré la Municipalité *in corpore*, en la personne de M. Stéphane COSTANTINI, Syndic, Mme Christine LEUENBERGER et MM. Luigi FIORITO, Christophe MARADAN et Luc-Olivier STRAMKE, Municipaux. Nous les remercions de leur présence et d'avoir répondu aux questions préparées par la CG lors de sa séance de travail du 15 mai 2023. M. Italo FACCHINETTI était excusé lors de cette séance.

La CG constate que le document présenté par la Municipalité sous forme du Rapport de gestion et des comptes communaux 2022 reste d'une excellente qualité, tant au niveau des renseignements fournis que dans sa présentation, détaillant les variations significatives par rapport au budget. Elle a notamment examiné plus en détail les éléments suivants :

101 Conseil communal

La CG a été interpellée par le récent article publié dans « La Région » au sujet de l'illégalité de la vidéo-surveillance au sein de la Commune de Vallorbe, tel que relevé dans le rapport d'audit de l'APDI du 27 mai 2022 (Autorité de protection des données et de droit à l'information).

La Municipalité a indiqué que la demande de régularisation était en cours d'examen auprès de la Préfecture du district du Jura-Nord vaudois. La CG restera attentive à l'évolution de ce sujet sensible.

102 Municipalité

A ce jour, la Commune de Vallorbe possède encore treize parcelles franches de construction et situées dans des zones à bâtir. Elles sont réparties dans deux endroits. Le premier se situe au Day, est composé de neuf parcelles classées en zone d'activités et représentant 46'000 m². Le prix moyen de vente de ces terrains est de CHF 205.--/ m². Ce prix passera à CHF 240.--/ m² en 2024.

Le second endroit se trouve à Bellevue, est composé de quatre parcelles en zone résidentielle à faible densité, donc destinées à l'habitat. Ces quatre parcelles totalisent 4'489 m². Elles sont situées hors périmètre du centre et de ce fait difficilement constructibles.

La CG s'est intéressée aux résultats des mesures d'économie décidées par la Municipalité par l'extinction des luminaires durant les nuits.

Pour la période du 17 octobre 2022 au 31 mars 2023, les économies réalisées représentent 46'000 kWh, soit CHF 6'600.--. Cela représente une économie de 27% par rapport à l'éclairage antérieur.

Pour la suite, la Municipalité va examiner si l'éclairage des passages piétons peut être assurés par des batteries chargées par des panneaux photovoltaïques. Si ce système fonctionne, elle pourrait envisager d'étendre la durée d'extinction des luminaires.

Quant à l'éclairage public, il continuera à être amélioré au gré des réfections des rues, conformément à la réponse qui avait été apportée à la motion Lopez, plutôt que de changer l'intégralité de l'éclairage public communal en une seule fois. Quant aux façades des bâtiments publics, elles resteront éteintes la nuit jusqu'à nouvel examen de la situation par la Municipalité.

Interpellée sur l'absence de feux d'artifice lors des festivités du 1^{er} août 2022, la Municipalité a expliqué qu'elle entendait, avec l'accord du Président du Conseil communal, renoncer dès 2023 à mettre en œuvre des feux d'artifice, compte tenu notamment de l'évolution des mœurs. En lieu et place de feu, un repas serait offert aux habitants de la Commune, sur inscription. Si ce système s'avère satisfaisant, il pourrait être pérennisé.

111 Administration générale

La CG a demandé à la Municipalité d'améliorer l'accès aux préavis, rapports et procès-verbaux de séances du Conseil communal, sur le site Internet de la commune. Elle a également invité la Municipalité à étudier la mise en place d'un système informatique permettant une recherche dans les textes mêmes, outil qui s'avèrerait très utile pour les membres du Conseil communal.

A l'instar des informations qui avaient été apportées à la CG pour l'année 2021, il est demandé à la Municipalité, dès le rapport de gestion de l'année 2023, d'établir une distinction entre les maladies de longue durée (supérieure à un mois) et de courte durée, ainsi qu'une distinction par service, pour une meilleure transparence.

La CG a également demandé que le nombre d'apprentis soit expressément mentionné dans les prochains rapports de gestion, ce qui met en valeur de rôle formateur de la Commune. Au 31 décembre 2022, notre Commune formait trois apprenties (service des forêts et administration générale).

153 Bibliothèque

La CG a demandé des clarifications au sujet de la prise en charge des salaires des personnes travaillant au sein de la bibliothèque. Les auxiliaires sont intégralement payées par la Commune. La responsable de la bibliothèque, ainsi que l'assistante en informations documentaires sont rétribuées quant à elles par le Canton. Il existe une convention entre la Commune et le Canton pour le dédommagement des tâches communales exercées par ces deux dernières personnes. Ces tâches représentent 14% du temps de travail de la responsable de la bibliothèque et 5% du temps de travail de l'assistante en informations documentaires.

170 Sports

La réalisation d'un skatepark, respectivement d'un pumptrack étant à l'étude depuis plusieurs années, la CG a demandé l'état d'avancement du projet. Le projet de pumptrack est encore à l'étude. Un pumptrack mobile sera mis à disposition par le Canton durant le mois de mai 2024, à titre d'essai.

Dans son rapport de gestion de l'année 2021, la CG relevait que les problèmes de condensation constatés à la patinoire semblaient avoir été résolus par la création de plusieurs ouvertures. L'entreprise La Pati devait encore fournir les résultats d'analyse précis afin d'objectiver cette impression. La Municipalité a précisé que la problématique de cette condensation n'était finalement pas résolue. Le flux d'air apporté par la création des ouvertures des parois apporte certes une amélioration, mais celle-ci est insuffisante. Il serait nécessaire d'avoir un flux d'air continu, au moyen d'une ventilation. Un tel système sera testé lors de la prochaine saison. S'il s'avère concluant, un préavis sera déposé pour en assurer le financement.

320 Exploitation et soins cultureux

La CG s'est inquiétée de la recrudescence de foyers de bostryches dans la chaîne du Jura, problématique à laquelle les forêts de Vallorbe n'échappent pas. Il a été indiqué que le service des forêts attachait une importance toute particulière à la surveillance de ce phénomène et à la mise en œuvre de mesures de lutte, selon une stratégie basée sur quatre axes complémentaires, à savoir :

1. Accorder une importance à la surveillance et l'évolution des forêts.
2. Eliminer les arbres infectés de manière prioritaire.
3. Axer l'exploitation dans les zones situées à plus de 1'000 m d'altitude pour favoriser la présence d'épicéas.
4. Adopter une approche de la sylviculture proche de la nature en favorisant une certaine mixité.

Durant l'année législative 2022-2023, la CG s'est également réunie à plusieurs reprises pour examiner le cahier des charges des employés communaux, ainsi que le rapport d'audit d'AJOVAL.

Nombre d'employés communaux et cahiers des charges du personnel

Il ressort de l'analyse de la CG que la création des nouveaux postes fait depuis peu l'objet d'un rapport préalable, établi par le chef de service et le municipal en charge du dicastère concerné, rapport qui mentionne

les motifs justifiant la création d'un poste ainsi que le taux envisagé. La CG salue cette nouvelle pratique, plus transparente. Elle s'étonne toutefois que le service des ressources humaines ne s'implique pas dans ce processus, qui est de sa compétence.

Il a également été expliqué que lors de la création d'un nouveau poste ou de l'augmentation d'un poste existant, la priorité est accordée aux employés en place qui y porteraient un certain intérêt.

Se référant à des mises au concours de postes qui exigeaient certaines formations, et constatant que la personne finalement engagée ne répondait pas aux critères publiés, la CG a invité la Municipalité à modifier sa pratique. Elle a proposé qu'une fois le premier tri des dossiers effectués par le service des ressources humaines, les dossiers restants soient transmis de manière anonymisée au chef de service et au municipal concernés, afin d'éviter toute discrimination ou tout favoritisme, inconsciemment ou non.

S'agissant de l'école, la conciergerie est assurée par AZ Nettoyage, en contrat avec la Commune. Il y a néanmoins une refacturation partielle à l'Ascovabano. La CG souhaite de longue date qu'un concierge, à rôle de surveillance (rôle social) soit présent sur le site scolaire. La Municipalité y a renoncé, constatant que la société avait évolué. Monsieur Kadri Maxharraj, dévolu à l'entretien des bâtiments, remplit néanmoins partiellement cette fonction lors de ses passages dans les bâtiments scolaires.

Enfin, la CG, au vu de l'augmentation de la population prévisible compte tenu du nombre de bâtiments locatifs en construction sur le territoire, s'est interrogée sur la création de nouveaux postes ou l'augmentation de postes existants. La Municipalité n'est pas en mesure d'évaluer à ce stade quels seront les besoins en personnel. Tout au plus est-il probable qu'un responsable informatique devra éventuellement être engagé compte tenu de l'augmentation croissante des services en ligne.

AJOVAL

S'agissant d'AJOVAL, la CG a pu prendre connaissance du rapport d'audit, qui n'a pas manqué de la surprendre.

Pour rappel, un audit de l'AJOVAL a été demandé le 30 mai 2018 par certaines communes, audit devant porter notamment sur la gestion du personnel, le financement, la communication avec les parents et la gestion des places d'accueil. Le 25 septembre 2019, le préavis relatif à la mise en œuvre de cet audit a été adopté par le Conseil intercommunal.

En raison d'une obligation de secret imposée par l'État de Vaud sur le contenu du rapport, la CG ne peut malheureusement pas en dévoiler son contenu.

Le rapport d'audit a été rendu le 17 mars 2022, soit deux ans et demi plus tard, retard prétendument imputable au covid ! Déplorant notamment la durée d'établissement de ce rapport, la CG met également en doute l'indépendance et l'impartialité de la société qui a procédé à l'audit. En effet, le rapport a été rendu en parallèle à un plan d'action établi par le Codir d'AJOVAL, plan d'action fondé sur les conclusions de ce rapport...

En outre, la CG déplore que la Commune de Vallorbe, qui participe financièrement de manière importante au financement d'AJOVAL, ne dispose pas d'une place au sein du Codir ni au sein de sa commission de gestion.

Elle s'étonne également du manque de transparence des comptes et du fait que des réserves puissent être constituées.

La CG demande à la Municipalité d'être attentive aux coûts réels de l'audit, qui semblent avoir été largement dépassés le budget initial. Elle invite en outre la Municipalité à porter une attention particulière à l'évolution de l'AJOVAL et à y chercher une place dans l'une ou l'autre des structures internes précitées, afin de pouvoir y jouer un rôle proactif.

Au vu de ce qui précède et se basant sur le Rapport de gestion et comptes communaux année 2022, la Commission de gestion vous recommande, à l'unanimité de ses membres, de voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le Rapport de la Municipalité concernant la gestion communale de l'année 2022,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Le Rapport de gestion est adopté.
2. Il est donné décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA COMMISSION :

Le Président
Alain KOLLY

Le Rapporteur
Yann JAILLET

